4-5 DÉCEMBRE 2025 – CONSEIL D'ADMINISTRATION
BRUXELLES, BELGIQUE – BOD/2025-12-DOC 07 – POUR DÉCISION

CADRE DE CONCEPTION DE L'ÉDUCATION À VOIX HAUTE 2.0

Remarques : Conformément à la politique de transparence du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), les documents ne sont pas considérés comme des documents publics tant que l'instance de gouvernance compétente ne les a pas examinés. Il est entendu que les responsables de la gouvernance peuvent distribuer ces documents aux membres de leurs groupes constitutifs, à des fins de consultation, sauf s'il s'agit de documents confidentiels.

Principaux points à prendre en considération :

- Lors de sa réunion d'octobre, le Comité Performance, Impact et Apprentissage (PILC) a examiné et recommandé le Cadre de conception de l'Éducation à voix haute (EOL 2.0) du GPE, pour décision du Conseil d'administration.
- Les membres se sont enquis de l'implication des OSC dans l'élaboration des pactes de partenariat et ont demandé des éclaircissements sur la coordination de la fin de vie avec d'autres mécanismes du GPE tels que le KIX et les initiatives d'assistance technique (TAI), ainsi que des initiatives externes.
- Des questions ont été soulevées sur le processus de sélection, en particulier sur l'équilibre entre un processus simplifié et une diligence raisonnable adéquate, et l'éligibilité d'un consortium en tant qu'agent de subvention.
- Les membres ont plaidé en faveur d'une stratégie plus forte pour communiquer le travail d'EOL aux parties prenantes du GPE et aux gouvernements nationaux.
- En réponse, le Secrétariat a souligné la forte participation des OSC à l'élaboration du pacte, la solide coordination avec d'autres initiatives et la mise en place de mécanismes de diligence raisonnable pour les agents partenaires, ainsi que les efforts continus pour améliorer la communication sur l'EOL.

Objectif

1. Le Conseil d'Administration est invité à examiner et décider du cadre de conception de L'Éducation à voix haute (EOL) 2.0.

Décision recommandée

BOD/2025/12-XX – Cadre de conception de L'Éducation à voix haute 2.0

Le Conseil d'administration :

1. Prenant note des adaptations de conception proposées et leur conformité avec l'évaluation de L'Éducation à voix haute (EOL), approuve le cadre de conception figurant à l'annexe A de BOD/2025/12 DOC 07.
2. Prend acte des critères et du processus proposés aux fins de la sélection de l'agent partenaire en prévision de la prochaine phase de l'initiative, tels que détaillés à l'annexe C du BOD/2025/12 DOC 07.

Contexte et vue d'ensemble

1. Désormais dans sa sixième année, EOL est le fonds de plaidoyer et de responsabilité sociale du GPE, qui bâti sur son prédécesseur -le Fonds pour l'éducation de la société civile, et vise à appuyer les organisations de la société civile pour influencer les politiques éducatives et promouvoir la transparence.
2. Géré par *Oxfam Denmark,* l'agent partenaire, et pourvu d'une enveloppe de financement de 133 millions de dollars américains de 2019 à 2027, EOL est le plus grand fonds mondial consacré au plaidoyer pour l'éducation, présent dans plus de 60 pays.
3. Depuis 2020, les partenaires de L'Éducation à voix haute ont contribué à 245 changements politiques visant à accroître et à optimiser les allocations budgétaires, et à élaborer des politiques inclusives et fondées sur les données probantes dans 51 pays. Les organisations de la société civile soutenues par EOL ont renforcé les capacités des communautés à recueillir des éléments probants pour réformer les politiques locales et nationales. Plus de 248 publications ont vu le jour, notamment des analyses budgétaires et des évaluations des plans et politiques pour le secteur éducatif. Quatre-vingt-treize pour cent (57 sur 61) des coalitions nationales pour l'éducation (CNE) soutenues par EOL participent aux groupes locaux des partenaires de l'éducation, garantissant la prise en compte des perspectives des groupes marginalisés dans les processus décisionnels.
4. En 2021, le Comité des finances et du risque a approuvé un financement complémentaire de 17,3 millions de dollars américains (FRC/2021/09-03) par rapport à l'allocation initiale de 55,5 millions de dollars américains approuvée par le Conseil en 2019 (BOD/2019/03–02), afin de continuer à soutenir 50 CNE jusqu'en 2022-2023. En 2022, à la suite d'un examen de mi-parcours, le Conseil du GPE a approuvé une prorogation de 42 mois de L'Éducation à voix haute (de janvier 2023 à juin 2027), portant le budget total à 133 millions de dollars américains (BOD/2022/06-05).
5. En avril 2025, le PILC a analysé les conclusions et recommandations issues de l'évaluation externe de L'Éducation à voix haute, dans le but d'éclairer ses décisions quant à la valeur de l'initiative. La perspective du PILC a influencé une décision du Conseil concernant la poursuite du financement de l'Éducation à voix haute dans le cadre de l'éligibilité et de l'allocation des financements pour le GPE 2030 (BOD/2025/06-07). La décision prévoit d'allouer 3 % des fonds disponibles dans cadre de la reconstitution des ressources de GPE à L'Éducation à voix haute pour la période stratégique du GPE 2030, à concurrence de 100 millions de dollars américains.

6. En conséquence, le Secrétariat du GPE a élaboré un cadre de conception révisé pour la prochaine phase d'EOL (annexe A), en s'appuyant sur la récente évaluation externe, les discussions du PILC et du Conseil autour de l'évaluation, ainsi que les commentaires formulés par le Secrétariat et d'autres parties prenantes. Le cadre guidera le plan de mise en œuvre qui sera élaboré par l'agent partenaire, lequel sera sélectionné par voie concurrentielle. Il est demandé au PILC d'examiner le cadre de conception afin de soumettre sa recommandation au Conseil, pour une décision en décembre 2025.

7. Un aperçu des principales adaptations est présenté ci-dessous.

Enjeu d'EOL	**Commentaire**
Principes	Révisés en mettant l'accent sur : • l'alignement sur les objectifs et priorités du GPE 2030.
Buts et objectifs	Mise à jour du but pour l'aligner sur le GPE 2030 et révision des objectifs pour mettre l'accent sur un engagement plus actif de la société civile au-delà du dialogue sur les politiques, et encourager la mise en œuvre et le suivi des réformes politiques.
Lien avec le GPE 2030	Inclus dans le cadre de conception adapté.
Théorie du changement	Inclus dans le cadre de conception adapté.
Composantes opérationnelles fondamentales	Réduction du nombre de composantes de trois à deux : a) financements nationaux et b) financements régionaux/mondiaux – l'accent étant mis sur l'engagement national.
Considérations relatives à la gouvernance et à la coordination	Engagement plus étroit avec les autres mécanismes du GPE.
Priorités budgétaires	Ciblées sur les organisations nationales et rééquilibrage de la répartition entre les financements nationaux et les financements régionaux/mondiaux, de 80/20 jusqu'à 90/10.

Annexe A – Cadre de conception pour L'Éducation à voix haute 2.0
Annexe B – Principes mis à jour de L'Éducation à voix haute
Annexe C – Critères et processus de sélection de l'agent partenaire
Annexe D – Réponse aux recommandations de l'évaluation